

Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté du 25 octobre 2021**

**fixant la composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle dans le corps des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2021**

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Madame Béatrice MOTTET, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, présidente du jury, cheffe de la mission de l'animation des réseaux à la Direction des ressources humaines ;
- Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur général de l'administration, directeur de l'Institut régional d'administration de Metz ;
- Monsieur Jalal NADAROU, attaché d'administration de l'Etat, chargé de projet au département des compétences et des qualifications à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne Rhône-Alpes ;
- Madame Elodie BOESPFLUG, attachée d'administration de l'Etat, chargée de missions transverses ressources humaines, référente handicap et diversité à la Direction de la sécurité sociale.

**Article 2**

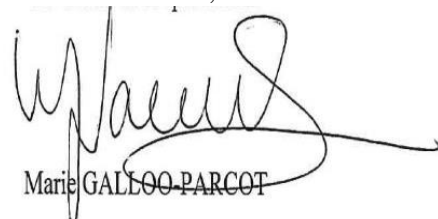
Ce recrutement est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

**Article 3**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 octobre 2021,

La cheffe du Département « Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations



Marie GALLOO-PARCOT